
Adresse de la société populaire de Villamblard (Dordogne) qui félicite la Convention pour avoir déjoué la conspiration, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Villamblard (Dordogne) qui félicite la Convention pour avoir déjoué la conspiration, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 115-116;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25088_t1_0115_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Le Conseil General de la Commune Révolutionnaire de Vire, qui vient de faire passer au District le reste des hochets d'or et d'argent de ses ci-devant Eglises, Vous félicite sur L'attitude fière, dans laquelle Vous tenez la représentation nationale, et sur la vigilance avec laquelle vous avez demasqué et frappé ces nouveaux sinons qui ont voulu dernièrement anéantir la Convention nationale, et remettre la nation française sous le joug de la Tyrannie. Il vient Jurer de nouveau un attachement inviolable a la Sainte Montagne qui, encore une fois, vient de sauver la République. S. et F.»

Du BOSCY (?) (off. mun.), D'ENIÈ (off. mun.), FLAUST (?) (maire), J.-[?] BAZIN (off. mun.), Victor DUCHEMIN (notable), DESMARAIS (off. mun.), BUNONT (off. mun.), DE CACY (off. mun.), LEPELTIER (off. mun.), GULBOULE (?) Lejeune (notable), LAVINAY (notable), DELAVENTE (agent nat.), SONNET (notable), MAURICE (?) (secrét.), PORQUET BELSEUDIERE fils, IQUESNOT (notable), MORISSEU (?) (off. mun.), SUVIREU (notable), PICARO (?) (notable), MEROICY (notable), VIVIEU, DRUGER (?), PICHON (notable).

4.

La société populaire de Vire, département du Calvados, félicite la Convention nationale sur le décret qui établit la liberté des cultes, et sur l'institution des fêtes consacrées à l'Etre-suprême, à la Raison, à la Nature: elle termine par l'inviter à rester courageusement à son poste jusqu'à ce que toutes les factions soient anéanties.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vire, s.d.] (2).

«Le français né depuis plusieurs siècles et élevé dans une religion qu'il ne connut jamais à fond, n'avait pas cru pouvoir communiquer médiatement avec la divinité: trompé par les hommes qui avoient abusé de sa bonne foi, il avait eu la bonhomie de les soudoyer pour être ses interprètes auprès de l'Etre Suprême; ces tems d'ignorance ont heureusement disparu du territoire de la République et des erreurs aussi grossière n'ont pu soutenir la lumière sortie de la montagne: l'homme instruit de ses droits et de ses devoirs a senti qu'il devait, qu'il pouvait sans intermédiaire adorer la divinité d'une manière qui lui était convenable. La liberté des cultes decretée par la Convention a fait cesser les prestiges; il étoit de sa sagesse de substituer aux momeries anciennes des fêtes que l'homme libre peut décemment célébrer; elle vient de satisfaire nos vœux en instituant par son décret du 18 de ce mois des fêtes décadaires à l'etre suprême, la raison, la nature... etc.

Représentans, la société républicaine de Vire vous en adresse ses remerciements, en vous invitant à rester courageusement à votre poste jusqu'à ce que toutes les factions soient anéanties. Vive la République, vive la montagne!»

OTELLE (secret.) [et 3 signatures illisibles].

5

Les citoyens composant la société populaire de Villefranche-sur-Saone, département du Rhône, réunis aux sans-culottes de cette commune, rendent grâces à la Convention nationale d'avoir, sur le rapport de son comité de salut public, rendu justice au civisme de leur concitoyen Préverand, receveur du district, en lui accordant la liberté. Il invite la Montagne à rester à son poste pour consolider le bonheur du peuple français, et ajoutent qu'ils n'oublieront jamais que les vertus sont à l'ordre du jour.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté-générale (1).

6

Les citoyens composant la société populaire de Villamblard, département de la Dordogne, témoignent leur reconnoissance à la Convention nationale sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué et livré au glaive de la loi les scélérats qui avoient tramé la perte de la Montagne, et, en elle, celle de la liberté de la République. «Législateurs, disent-ils vous avez encore une fois sauvé la patrie; vous la sauverez toujours, tant que vous resterez à votre poste; ne le quittez donc pas, le bonheur du peuple l'exige; il ne l'attend que de vous. Pour nous, ajoutent-ils, nous surveillerons l'exécution de vos sages lois: nous éclairerons nos concitoyens; et, si des malveillans cherchoient à les égarer, nous saurons livrer ces traîtres au glaive de la justice. Trop heureux, si, lorsque par la mort de tous les tyrans et de leurs lâches esclaves, la liberté triomphante ramenera la paix et l'abondance, nous pouvons dire avec autant de vérité que vous: et nous aussi, nous avons coopéré au bonheur de notre chère patrie!»

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Villamblard, s.d.] (3).

«Enfin elles sont donc déjouées ces odieuses trames, ces trames infernales qui toutes avaient pour but de nous remettre sous le joug exécrable d'un tyran; ils sont donc enfin pulvérisés ces infidèles mandataires, ces conspirateurs sanguinaires qui ne voulant de révolution que pour s'élever de leur néant au faite des honneurs, et ne prisant le peuple que de vils troupeaux, le vendaient au poids de l'or aux tyrans coalisés de l'europe; ç'aurait donc été en vain que pour conquérir leur liberté, les français, le peuple le plus généreux de l'univers, auraient fait ces sacrifices inouïs, ces constants et sublimes efforts qui feront l'étonnement des générations futures? C'aurait donc été en vain que nos valeureux freres auraient abandonné leurs peres, leurs tendres meres, leurs epouses eplo-

(1) P.V., XL, 90. Bⁱⁿ, 6 mess. (Suppl¹).

(2) P.V., XL, 90. Bⁱⁿ, 6 mess.

(3) C 309, pl. 1203, p. 2.

(1) P.V., XL, 90. Bⁱⁿ, 6 mess.

(2) C 309, pl. 1203, p. 1.

rées, leurs enfants au berceau et tout ce qu'ils ont de plus cher, pour voler, ou sceller de leur sang leur ardent amour pour la liberté ? Ils se trompaient bien, ils connaissaient peu nos sentiments, ces scélérats qui croyaient qu'en vous égorgeant, et en s'emparant des rênes flottantes du gouvernement, ils auraient pu nous façonner aux meurtrissures du sceptre d'airain d'une nouvelle tyrannie ! qu'ils tremblent leurs complices, qu'ils sachent que, si par impossible, le génie tutélaire de nos destinées eût abandonné au fer des assassins les courageux défenseurs de nos droits, des millions de français auroient vengé leur mort en plongeant le poignard de Brutus dans le sein du nouveau César et en re[n]versant avec fracas son trône sanglant sur les cadavres mutilés de ses défenseurs.

Dignes montagnards, encore quelques efforts, et vous aurez sauvé la patrie, marchez à pas de géant dans la périlleuse mais honorable carrière où vous a lancé la confiance de vos concitoyens ; ne suspendez votre course rapide que lorsque vous aurez atteint le but qu'ils vous ont proposé.

Pour nous sentinelles vigilantes de la liberté nous surveillerons avec un zèle infatigable l'exécution de vos sages lois ; nous éclairerons nos concitoyens, et si des malveillants voulaient les égarer, nous saurons les livrer au glaive de la justice, trop heureux si, lorsque par la mort de tous les tyrans, et de leurs infâmes esclaves, la liberté triomphante ramènera la paix et l'abondance, nous pouvons dire avec autant de vérité que chacun de vous ; et nous aussi nous avons coopéré au bonheur de notre chère patrie... »

PAULHIAC (*presid.*), LAGRANGE (*secret.*), DUHOUX (*secret.*).

7

La société populaire de Blois, département de Loir-et-Cher, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et la remercie du décret sur la formation de l'Ecole de Mars.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Blois, 24 prair. II] (2).

« Représentants du peuple français

Ce n'étoit pas assez d'avoir fondé la République, de déjouer et d'anéantir les conspirations et les conspirateurs de venir au secours des défenseurs de la Patrie par des décrets dont la justice et la bienfaisance suffisoient seuls pour vous immortaliser, de commander à la victoire sur tous les points de la République. Vos regards prévoyants et paternels se tournent encore sur vos enfants ou plutôt sur ceux de la Patrie. Notre génie createur vient d'enfanter en un instant ce que depuis la Révolution les travaux, et les veilles de nos législateurs n'ont pas pu produire ; une éducation républicaine et révolutionnaire remplit l'attente de tous les bons citoyens, de tous les sans culottes pères de famille :

Des hommes libres vont être formés sous les yeux des représentants de la nation française, et sur ce champ de mars qui ne fut foulé que par des esclaves, s'élèveront les défenseurs de notre indépendance

Heureux les jeunes gens qui vont recevoir tout ensemble les principes de l'art de la guerre, de l'administration militaire de la morale et de toutes les vertus.

La haine des rois, des tyrans et de la Tyranie passeroit dans leur âme par le seul sentiment de ce que la patrie fait pour eux, si la nature ne l'y avoit déjà gravée en traits innéfastes.

Représentans du peuple, c'est au nom de l'habitant utile et peu fortuné des campagnes, au nom des volontaires blessés en défendant la liberté, au nom des familles républicaines seuls dignes des bienfaits d'une nation juste et généreuse, que la société populaire de Blois pénétrée d'admiration et d'attendrissement à la lecture de votre décret sur la formation de l'Ecole de Mars vous transmet ces faibles expressions de sa reconnaissance. »

GIRARDEAU, GUILLONS (*secret.*), BERNIER, LECLUSE, NAY, GOULIN, DUBON pere, LECOMTE, J. GUILLON, DOUBLOT, DEHARGUE, TABELLE, autre NAY, CARON, AVEROUS, DABIN, PELLÉ, CHIRON, GROS, LEBLOND, MEUNIER, GASPARD, GIGOT, BOUNIN fils, C. BERNARD, LESOURD, ADAM, TALBERT, FAUVRE, BLAI, BORMEAU, MILES fils, BONHOMME, ROSSIGNOL, COMBE l'aîné, PORTRAIL, BIGOT, RÉNAULT, DELAVILLE, LAMOTTE, NAUDIN, DUVAL, COUTEAU Jean, PENOT, PAUL, ELOY FARINEAU, DENIS LAGRANGE, PETIT, SEGUIN, GRÉCHAT, BAILLY, L'HOMME, OURY, MERY, HEMERY, GRANGÉ, MENONVILLE, MILET pere, autre LAMOTTE, LISLETTE, FLAMANT, autre PETIT, BOURGUIGNON BERGEVIN, MALHERBE [et 29 signatures illisibles].

8

Le conseil-général de la commune de Castres, département du Tarn, après avoir retracé tous les titres que la Convention nationale s'est acquis à la reconnaissance publique depuis le 31 mai 1793 jusqu'à ce jour, la félicite d'avoir proclamé que le peuple français reconnoît l'existence de l'Être-suprême : « Par ce décret, dit-il, elle a foudroyé l'athéisme, ce monstre infame qui vouloit exiler la vertu et la probité du territoire français, pour établir à jamais le règne du vice et de l'immoralité. » Il exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, et termine par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Castres, 12 prair. II] (2).

« Citoyens Représentants,

Voici l'époque memorable qui fixa les destinées de la France, jours heureux qui termina une lutte dangereuse entre le crime et la

(1) P.V., XL, 91. Bⁱⁿ, 6 mess.

(2) C 309, pl. 1203, p. 3.

(1) P.V., XL, 91. Bⁱⁿ, 6 mess.

(2) C 309, pl. 1203, p. 4.